



## **Déclaration préliminaire du CTLE du 24 mars 2005**

**Madame la présidente,**

**Nous n'assisterons pas au CTLE du jeudi 24 mars.**

De cette absence, nous manifestons notre mécontentement quant aux documents demandés pour préparer l'instance.

En effet nous avons demandé depuis plusieurs mois le tableau des emplois par services, Monsieur Cazejust s'était engagé à nous le fournir pour le mois de mars (voir PV).

Nous savons que ce document a été présenté à l'AP-HP pour validation.

Nous ne pouvons pas croire que l'hôpital Antoine Béchère n'a pas une vision précise de qui il emploie et sur quel poste depuis aussi longtemps.

Cela fait plusieurs fois que nos demandes de documents sont ignorées.

Par exemple à l'ordre du jour figure le passage en 12 heures de l'équipe du bloc maternité.

Aucun document sur l'organisation, les plannings, n'est présenté aux élus.

**Nous ne pouvons pas dans ces conditions siéger en toute connaissance de cause, préparer correctement cette instance et donner un avis éclairé.**

Les instances du personnel sont un élément important du dialogue social d'un hôpital, aussi il nous semble important que les représentants du personnel puissent avoir les informations concernant les effectifs ou l'organisation du travail en toute transparence.

Il semble que depuis plusieurs années, on tente de restreindre les droits à l'information de tout élu au CTE, sans doute pour calquer l'attitude de la direction générale.

Vos collaborateurs, qui assistent à toutes les réunions savent les demandes incessantes que nous faisons pour pouvoir exercer correctement notre mission.

**Pour ces raisons, nous avons donc pris la décision de ne pas siéger ce jour.**